

réforme du tarif. Bermondsey est une division ouvrière typique, et quoique M. Dumphreys n'ait pas obtenu une majorité absolue sur les deux candidats qui étaient ses rivaux, cependant, les conservateurs considèrent le résultat comme indiquant une complète indifférence pour le budget dans les masses populaires. Les dépêches annoncent maintenant—corollaire de cette élection—que les chefs conservateurs dans la Chambre des lords ont décidé de rejeter le budget, ce qui équivaldrait à dire qu'il y aura des élections générales dans le mois de janvier. Il semble que, depuis le discours virulent de M. Lloyd-George à Newcastle, il se soit fait une réaction contre le gouvernement et que celui-ci ait perdu du terrain dans l'opinion.

La Chambre des lords a adopté le bill du gouvernement relatif aux terres d'Irlande, mais avec des amendements que le ministère ne veut pas accepter. Le premier ministre a annoncé qu'il en proposerait le rejet le 5 novembre, et que la Chambre des communes s'ajournerait ensuite au 23. C'est dans cet intervalle que la Chambre des lords aura à statuer sur le budget. Ce mémorable imbroglio politique est donc sur le point d'entrer dans une phase décisive.

* * *

Les journaux français nous ont apporté le texte d'une lettre des évêques relative à la brûlante et vitale question scolaire. Elle est admirable et nous estimons très opportun d'en signaler et d'en commenter ici les points les plus saillants. Les évêques français commencent par déclarer que la famille est une société établie par Dieu, que l'homme ne peut détruire, et qu'elle doit vivre dans l'Etat sans se confondre avec lui. C'est aux pères et mères que les enfants appartiennent puisqu'ils sont les os de leurs os et la chair de leur chair.

“C'est vous, leur dit la lettre épiscopale, qui, après leur avoir donné la vie du corps, avez le droit imprescriptible de les initier à la vie de l'âme. Dans l'oeuvre de l'éducation, l'Etat peut vous aider et vous suppléer, mais non vous supplanter. C'est à tort qu'il invoque, pour justifier ses prétentions, ce qu'on appelle le droit de l'enfant. L'enfant n'a pas de droit qui puisse prévaloir contre les droits de Dieu, en qui nous sommes obligés, dès